

LAB/FT LUTTE ANTI-BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME TRACFIN



VENUS CONSULTING

OBJECTIFS :

- Comprendre les enjeux de la lutte anti-blanchiment
- Informer les personnels exposés
- Mettre en place les processus nécessaires

Tarif : À partir de 1400 € HT

PUBLIC :

Toute personne intégrant ou travaillant dans une entreprise d'assurances, un cabinet de courtage ou une agence d'assurances, qui souhaite comprendre le processus de lutte anti-blanchiment

PRÉREQUIS :

Évoluer dans le secteur de l'assurance

FORMATEURS :

Cette formation est animée par un formateur expert de Venus Consulting

PROGRAMME

1 - LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

2 - LES MÉTHODES DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

- Le placement (immersion)
- L'empilement (transformation)
- L'intégration (absorption)

3 - LE BLANCHIMENT PAR L'ASSURANCE

- La souscription / rachat total ou partiel précoce ou le dénouement au profit d'un tiers
- Le blanchiment par la souscription d'un bon de capitalisation
- Le blanchiment avec un contrat IARD
- Le rachat d'un contrat d'assurance vie associé à l'utilisation des comptes d'une SCI
- La souscription multiple de contrats d'assurance vie

4 - L'ORGANISATION DE LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT DANS LE SECTEUR DE L'ASSURANCE

- La coopération internationale avec l'AICA
- Les recommandations du GAFI 2012
- L'ACPR
- La FFSA
- L'ordonnance 2009-104 du 30 janvier et le décret du 08 juin 2013
- Les obligations de l'organisme d'assurance et de l'intermédiaire

5 - LES RISQUES ET LES SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DES OBLIGATIONS

- Les sanctions administratives et professionnelles
- Les sanctions civiles et pénales

6 - LES BONNES PRATIQUES ANTI-BLANCHIMENT

- L'obligation de vigilance renforcée selon la 3e directive anti-blanchiment
- La connaissance du client
- Le processus de déclaration de soupçon
- Le correspondant Tracfin
- La formation des personnels exposés

7 - COMPRENDRE LE PROCESSUS DE DÉCLARATION DE SOUPÇON

- Déterminer le rôle du correspondant Tracfin
- Distinguer les cas devant faire l'objet d'une déclaration
- Définir la procédure de déclaration
- Les opérations soumises à déclaration
- La procédure à suivre et les personnes à contacter
- Le dossier à constituer

8 - EXERCICE : TEST QCM

MODALITÉ D'ACCÈS : Les inscriptions se font par mail à conseiller@venusconsulting.fr ou en ligne sur notre site. Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance. Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation en e-learning : Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (conseiller@venusconsulting.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PERSONNALISATION DE LA FORMATION :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS :

Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM... - Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin de formation - Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.